# Le Sillicien Route Le journal des militants de la branche route





n° 1 MARS 2009





**EDITO** 

La création en janvier 2008 du S.T.I.C-CFDT Syndicat des Transports Interdépartemental du Centre nous permet d'être beaucoup plus présents et réactifs en mutualisant nos compétences et nos moyens sur 5 départements ; le Cher ; l'Eure et loir ; l'Indre et Loire ; le Loir et Cher ; et le Loiret. (le SGT FGTE CFDT 36 de l'Indre va nous rejoindre dès juin 2009 avec ses militants). Les entreprises elles ne s'arrêtent pas aux frontières départementales loin s'en faut avec les rachats et holdings des groupes. Avec notre syndicat bien structuré nous sommes écoutés, reconnus au niveau National.

Compétences diversifiés avec des militants venant des secteurs routiers zone longue et zone courte, messagerie, ambulanciers, logistique, transport de voyageurs, déménagement, coursiers, transport de fonds, déchet industriel et ménager, nous pouvons maintenant avec le STIC mieux défendre nos droits. Le monde du transport subit en ce moment de profondes transformations. Nous, salariés du transport nous devons plus que jamais aller sur des formations qualifiantes, et en nous unissant, réfléchissons ensemble, débattons, portons nos revendications légitimes.

Dans le contexte actuel, il va nous falloir redoubler de forces et de volonté pour défendre au mieux nos intérêts et ceux de l'ensemble des salariés des groupes ou entreprises qui nous emploient. Notre seule force est notre capacité à rassembler, convaincre toujours plus de salariés à nous rejoindre pour réfléchir, proposer, revendiquer, agir.

Aujourd'hui, aucun proverbe ne me semble plus vrai que l'Union fait la force. A nous de mettre en œuvre la solidarité syndicale que nous portons en nous.

Claude GAROU

#### LES FORMATIONS C.F.D.T.



Des formations sont prodiguées par la C.F.D.T. La liste et le calendrier de ces formations sont à disposition dans les 5 antennes STIC (Demandez les dans les antennes départementales ou UIS).

Elles sont organisées par l'Union **R**égionale **I**nterprofessionnelle (URI CFDT), et ont pour but de former les adhérents et les militants qui veulent comprendre les valeurs défendues par la CFDT. Les salariés ainsi formés peuvent s'impliquer tout au long de leur parcourt professionnel et devenir des élus DP- CE – DS – CHSCT - performants.

Un nouvel adhérent y participera avec les mêmes modalités.

Le code du travail prévoit que chaque salarie peut bénéficier de 12 jours de formation par an dans le cadre de la formation syndicale et sociale. Les demandes sont à faire au moins 1 mois au près de l'employeur avant le début de la formation. Des formulaires de demande de congé de formation syndicale sont a votre disposition dans les Unions départementales CFDT de votre département. Demandez des renseignements à votre délégué Syndical CFDT, vos élus ou bien à votre secrétaire d'antenne STIC. Des formations pour les élus sont prises en charge les C.E sur le budget de fonctionnement. Il n'engendre aucune perte de salaire aux adhérents, si cela était le cas la CFDT prendrait en la charge sur justificatif de l'employeur.

### Développement au sein du STIC.

Depuis la fusion de 5 syndicats du transport de la région Centre en début d'année 2008, notre syndicat S.T.I.C à particulièrement développé ses sections syndicales. A noter la progression sur le Loir et Cher ou nous nous sommes implantés aux *Transports CHAVIGNY* à Vendôme avec un Délégué Syndical CFDT José ALEIXO à la tête d'une section de 40 adhérents. Nous avons remporté les élections DP sur de nombreux sites. Bientôt les élections pour le Comité d'entreprise vont permettre aux élus CFDT de faire le social tant attendu par tous « Bravo à cette section syndicale particulièrement courageuse et réfléchie ».

**Développement** également sur le Loiret, *ND LOGISTICS* avec une nouvelle section syndicale très dynamique de 20 adhérents en ce moment en campagne électorale DP CE. Bonne chance pour ces élections professionnelles au Délégué Syndical Jean Fançois BRISSET.



#### Adhérents du S.T.I.C. Connaissez-vous la CNAS - C.F.D.T. ?

C'est la Caisse Nationale d'Action Syndicale CFDT. C'est une structure alimentée par une partie de la cotisation de chaque adhérent CFDT. Les fonds ainsi collectés permettent de financer.

les **prises en charges des procédures juridiques** initiées par les syndicats CFDT et les structures CFDT.

- ▶ les pertes de salaires des adhérents CFDT en cas de grève
- ▶ certaines actions syndicales





#### Pour bénéficier de ces financements Cnas, 2 conditions

- 1) **être adhérent CFDT**; depuis au moins 6 mois avant l'acte justifiant la procédure juridique engagée avec le syndicat. Ce soutien peut se faire, soit par l'intermédiaire d'un défenseur agréé, soit par un avocat conventionné CFDT. Dans ce cas la Cnas prend en charge, dans la limite d'un forfait tarifaire, 60% des frais d'avocat en première instance et en appel (y compris les juridictions administratives) et 100% en cassation et en conseil d'Etat. **Attention!** La règle selon laquelle il faut être adhérent depuis plus de 6 mois au moment des faits générateurs du différent ou litige, ne souffre d'aucune exception.
- 2) **pour un nouvel adhérent C.F.D.T**; la Cnas peut soutenir un nouvel adhérent, dès lors que celuici a souscrit au paiement automatique de la cotisation (pac) et qu'il a acquitté 12 mois de rétroactifs de cotisations. **Attention!** seul un défenseur agréé peut assurer sa défense. L'intervention de l'avocat n'est <u>jamais</u> prise en charge pour un nouvel adhérent. **La caisse de grève**; la CFDT est la seule Organisation Syndicale Française à mettre une caisse de grève à disposition de tous ses adhérents. A partir du 3<sup>ième</sup> jour de grève ou lock-out, la Cnas verse une indemnité qui s'élève à 16 € par jour. Ces indemnités sont versées pour tous les jours ouvrables jusqu'au 14ème jour de grève. Dès le 15ème jour, tous les jours, y compris le dimanche sont indemnisés.

## Les salariés d'UPS veulent une part du gâteau.

UPS ayant réalisé une progression de + de 10 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'année 2007. Ses cadres et ses dirigeants s'étant attribués une augmentation de 7,4 %, et des dividendes représentant jusqu'à trois fois leur salaire, les salariés d'UPS France, à leur tour, réclamaient de profiter de cette croissance. Ils se sont donc mis en grève dans toutes les agences de France. La proposition NAO de 2,6 % était loin des attentes des salariés d'UPS France.

L'agence de Chambray lès Tours le 5 février dernier a aussitôt débrayé avec toutes celles de l'hexagone. La NAO a repris depuis.

Bravo à Alain Chamaillard le DS CFDT. Très bonne couverture presse et sur France 3 locale et régionale.



#### **Elections chez DHL.**







Le 13 novembre 2008 a eu lieu les élections des institutions représentatives du personnel chez DHL EXPRESS. La CFDT a remporté largement cette élection au niveau national avec un score de **45%** en reléguant de 20 points la deuxième organisation syndicale avec un score de 25%.

Sur le périmètre du STIC, les 2 agences orléanaises et les 2agences de l'Eure et Loir ont été regroupées dans le même C.E. (avec les 2 agences de Trappes). La CFDT a obtenu 70% des suffrages et a donc gagné 5 sièges sur 6 en titulaires et 5 sièges sur 6 en suppléants au C.E. Pour Michèle PILLET, déléguée syndicale CFDT sur l'agence de Vernouillet (28), les élus CFDT ont visité toutes les agences de leur C.E. pour expliquer l'engagement de la CFDT à défendre les droits des salariés de cette entreprise et les salariés l'ont compris. Pour Eric JAHIER, délégué syndical CFDT sur le site de Chécy (45), les salariés de DHL connaissent le travail effectué par les élus CFDT depuis de nombreuses années et dans le contexte actuel de restructuration permanente de cette entreprise, les salariés font encore plus confiance aux élus CFDT pour les défendre.

Toujours sur le périmètre du STIC, les deux agences tourangelles ont été regroupées pour le C.E. avec les agences de Niort, Poitiers et Le Mans. Tout était à faire car seule l'agence de Niort avait une section CFDT.

L'équipe du STIC et l'équipe DHL CFDT ont visité les agences et on réussi à créer une section CFDT sur les agences de Tours et en nommant un délégué syndical CFDT Philippe ROBIN. L'implication des nouveaux adhérents avec l'aide des anciens de Niort leur ont fait gagner l'élection avec un score de 55% des suffrages. Pour Frédéric AMORIN, secrétaire du C.E., les nouveaux adhérents avec leur dynamisme et avec l'aide l'équipe CFDT DHL, ont réalisé une bonne campagne électorale, ce qui nous a permis de faire une belle percée dans des agences qui votait avant pour une autre organisation.

Un grand **BRAVO** à tous les adhérents du STIC pour leur implication dans cette élection. Eric JAHIER



#### Tableau de bord :

SMIC : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008 Taux horaire brut : 8,71€ mensuel brut 1321 €

Salaire horaire de base ouvrier: au 4º trimestre 2008: + 0,3 % soit + 3,1% sur les douze derniers mois.

Valeur du point fonction publique : depuis les 1<sup>er</sup> octobre 2008 : 4,5706 €

Sécurité sociale : Au 1<sup>er</sup> janvier 2008 plafond annuel : 34308 € plafond mensuel 2859 €

**RMI**: depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 1 personne : **454,63 €mois** 2 personnes : **681,95€/mois** 3 personnes : **818,34€/mois** 

Allocations familiales: 2 enfants 123,92€mois, 3 enfants 282,70€mois, 4 enfants 441,58 €mois, par enfants supplémentaires 158€mois. Chômage: Décembre 2008: 2 114 300 soit + 2,2% sur un mois, + 11,4% sur un an.

Chômeurs de longue durée (1 an et +) Décembre 2008 : 513 600. Soit + 0.8% sur un mois, + 3,3% sur un an.

Taux de chômage, au sens du bureau international du travail au 3<sup>e</sup> trimestre 2008 :7,3% (métropole + dom) : 7,7%

Inflation: - 0,2 % en décembre 2008 soit + 1,0% en rythme annuel.

Construction & loyers: Indice Insee de référence des loyers 4<sup>e</sup> trimestre 2008 :117,54 soit+2,83% sur les 12 derniers mois

#### Lettre aux ambulanciers

L'accord-cadre ambulanciers vient d'évoluer.

L'avenant n°1 qui est applicable depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008 pour

toutes les entreprises de transports sanitaires et l'avenant n°3 là concerne toutes les entreprises et ce dès l'arrêté du 9 janvier 2009 portant extension d'avenants, sauf les entreprises adhérentes aux syndicats signataires (CSNA et FNAP), qui doivent l'avoir mis en place dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Les responsables ambulanciers se sont réunis les 6 et 7 novembre 2008 à la FGTE CFDT Paris pour effectuer une formation à ce sujet.

Une réunion d'information sur la région s'imposait rapidement, une réunion d'information a eue lieu en décembre 2008 à Blois. Cette réunion a été très participative lors de la projection de 2 diaporamas nous permettant d'expliquer ces avenants, et de répondre aux différentes questions posées.

La mise en place de l'avenant n°1 ne doit pas poser de souci, par contre l'avenant n°3 va être plus difficile, compte tenu du fait que certaines entreprises n'appliquent que partiellement l'accord-cadre. A nous de faire le nécessaire pour que ces nouvelles directives soient respectées dans votre entreprise.

Pour plus de renseignements vous pouvez me contacter par téléphone au 06.76.67.98.24 Ou m'envoyer un mail à l'adresse ci-après gallenealain@orange.fr





#### La représentativité dans l'entreprise (loi du 20août 2008)

Le minimum d'audience est fixé à 10 % des suffrages exprimés au premier tour des élections DP CE ou délégation unique du Personnel.

Sont représentatives les Organisations Syndicales (O.S) qui ont recueillies 10% des suffrages par addition de l'ensemble des suffrages obtenus dans l'établissement.

### La représentativité au niveau de la Branche.

Sont représentatives les O.S qui ont recueillies 8% des suffrages sur le cumul des élections passées dans la branche professionnelle. L'audience est vérifiée tous les 4 ans.

### La représentativité au niveau interprofessionnel.

Sont représentatives les O.S qui ont recueillies 8% des suffrages sur le cumul des élections passées au niveau de l'ensemble des branches professionnelles. L'audience est vérifiée tous les 4 ans.

#### Désignation d'un Délégué Syndical.

Dans les entreprises de plus de 50 salariés, les O. Syndicales représentatives peuvent désigner un Délégué Syndical. parmi les candidats aux élections professionnelles (ayant fait plus de 10% au premier tour).

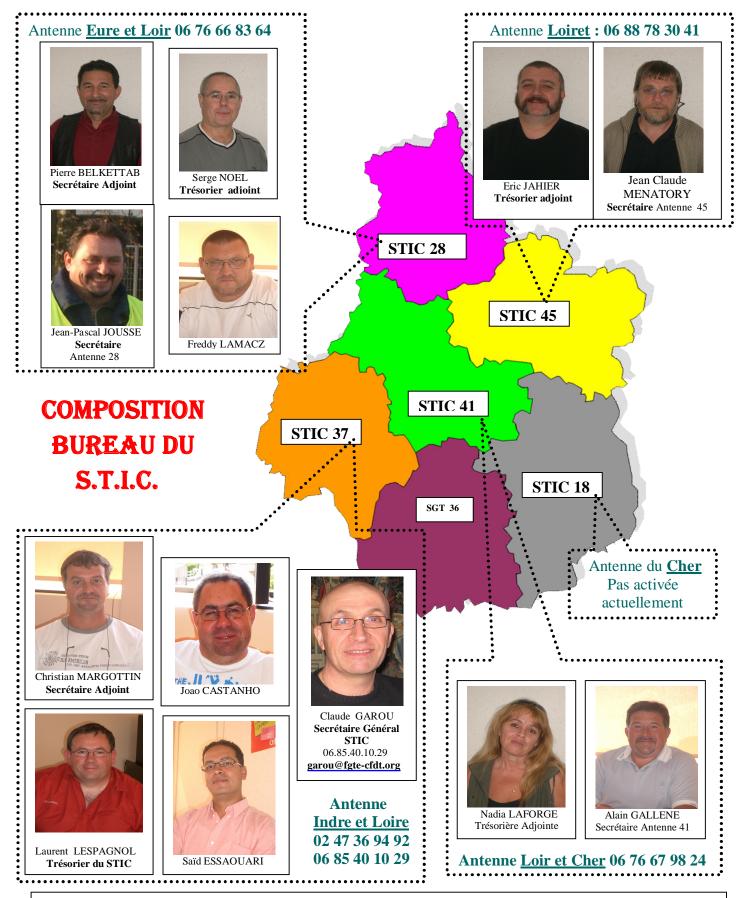
#### Représentant de la section syndicale.

Les O.S. qui ne sont pas représentatives peuvent nommer un représentant de section syndicale (qui disposera de 4 heures de délégations mensuelles). Ses prérogatives sont les mêmes que celles d'un D.S. à l'exception de celle de négocier des accords.

#### Le représentant syndical au CE.

Pour désigner un Représentant syndical au C.E. le O.S. doivent avoir des élus au C.E. La négociation dans l'entreprise. Pour être valide un accord doit :

- 1) Etre signé par une ou plusieurs O.S. ayant recueilli au moins 30% des suffrages au 1<sup>er</sup> tour.
- **2)** Ne pas faire l'objet d'opposition d'O.S. représentatives représentant au moins 50% des voix au 1<sup>er</sup> tour.



Des permanences sont tenues dans les antennes départementales par les Secrétaires d'antennes et les militants. Responsabilités STIC (Pour obtenir le téléphone des responsables par secteurs, appelez les antennes).

Voyageurs: Pierre BELKETTAB. Ambulanciers: Alain GALLENE. Développement: Serge NOEL Déchets industriels & ménagers: Christian MARGOTTIN. Messagerie: Eric JAHIER Trésorerie STIC: Laurent LESPAGNOL & Nadia LAFORGE. Juridique: Jean Claude MENATORY Marchandises: Jean Pascal JOUSSE, Freddy LAMACZ, Joao Castanho, Claude GAROU. Déménagement – Logistique - Transport de fonds- Coursiers: Claude GAROU